

MOTION

Objet : Motion de rétablissement du service des urgences vétérinaires le soir, en semaine, les weekends et jours fériés, dans le Territoire de Belfort

Alors que depuis le début de l'année, les services d'urgences vétérinaires ne sont plus assurés dans le Territoire de Belfort le soir en semaine, après 19 heures, ainsi que les week-ends et jours fériés ;

Alors que la fourrière animale (SIFOU 90) doit se rendre à Besançon ou à Kingersheim ;

Alors qu'il convient d'appeler une plateforme téléphonique avant de se rendre dans la clinique de garde et que l'attente de prise en compte de l'appel est parfois très longue ;

Alors que le versement de la somme de 120€ doit être effectué avant la prise en charge de l'animal gravement malade ou blessé ;

Alors que le SDIS qui assure régulièrement le transport d'animaux dans les cliniques vétérinaires refuse de se déplacer hors du département du Territoire de Belfort ;

Alors que ce nouveau dispositif, mis en place sans concertation, peut engendrer l'aggravation de l'état de santé des animaux nécessitant des soins urgents, voire leur décès ;

Alors que le Territoire de Belfort est doté d'un nombre important de cliniques vétérinaires ;

Considérant que la fourrière animale a l'obligation de faire soigner tous les animaux malades ou blessés qu'elle recueille, que ce soit ceux qui seront repris par leur propriétaire ou ceux qui seront confiés à des refuges ou associations ;

L'Association des Maires du Territoire de Belfort (AMF90) à laquelle adhère 100 communes demande à Monsieur le Préfet de faire rétablir le service des urgences vétérinaires tel qu'il existait depuis des décennies, dans le Territoire de Belfort.

Le conseil d'administration de l'AMF90 a approuvé cette motion de rétablissement du service des urgences vétérinaires le soir, en semaine, les week-ends et jours fériés lors de la réunion du 12 octobre 2026.